



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 JUIN 2013
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 14 juin 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur Gérard MUCKENSTURM est désigné secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN - Mme LAMBERT – M. GAUL - Mme KADOK - M. LOUIS - M. RAOULT – M. WILLER – M. THIL - M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU – M. BRAND - M. BERNARD - Mme FOOS - M. GOSSE – Mme GEORGES – M. COURRIER - M. MAUJEAN – Mme FRECHIN

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. VINCHELIN)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
Mme GRAFF	(pouvoir à M. GAUL)
Mme BESOZZI	(pouvoir à M. BRAND)
Melle HUSSON	(pouvoir à Mme KADOK)
Mme LERE	(pouvoir à Mme NICOLAU)
M. VERPAUX	(pouvoir à M. LOUIS)
M. COLIN – Mme NEPOTE-CIT	

Précédent compte-rendu :

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS – M. GEORGES – M. GOSSE.

➤ **Adopté à la majorité**

Une minute de silence est observée à la mémoire de Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre et d'Yvon TONDON, ancien Député et Maire de Pont-à-Mousson.

Jean-Paul VINCHELIN salue ces deux hommes qui incarnaient la fierté du monde ouvrier.

Présentation de Mademoiselle Christelle CAILLE, chargée de communication qui va assurer le remplacement de Fanny PATRIS durant son congé de maternité.

Information : Virement de crédits n° 1- BP 2013.

Monsieur le Maire explicite les éléments relatifs à ce virement sur la base de la décision remise aux conseillers municipaux.

Délibération n° 35/2013

INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT FOYER RESIDENCE ANDRE CLERBOUT DANS L'ETABLISSEMENT COMMUNE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN souligne que la gestion locative du Foyer est beaucoup plus une prérogative de la commune que du C.C.A.S.

Il précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. s'est, unanimement prononcé pour cette intégration. Il informe que les actuel(les) locataires conserveront un montant de loyer identique (hormis l'augmentation annuelle liée à l'indice de référence des loyers).

Anne FRECHIN demande s'il ne vaudrait mieux pas attendre la fin des travaux.

Jean-Paul VINCHELIN précise que cette intégration ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2014.

Guy BERNARD pose la question de la direction du F.P.A., de la durée des travaux ainsi que de la récente effraction.

Jean-Paul VINCHELIN répond que :

- Concernant les travaux : de conséquents problèmes de délais ont été rencontrés avec les entreprises.
- Concernant la direction : l'actuelle directrice Mme Dolorès THOUVENIN remplit pleinement les fonctions qui lui sont dévolues.
- Concernant l'intrusion : il n'y a pas eu effraction. Une enquête de gendarmerie est, actuellement, diligentée.

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que « nous n'avons jamais eu de logement vide et que la liste d'attente n'a jamais été aussi longue ».

Il demande à ce que le débat se recentre sur l'objet même de cette délibération et déclare que « la politique du logement n'est pas une compétence du C.C.A.S. ».

Vote :

Pour : M. VINCHELIN (2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK (2) – M. LOUIS (2) – M. RAOULT (2) – M. WILLER – M. THIL - M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU (2) – M. BRAND (2)

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES - M. MAUJEAN – Mme FRECHIN - M. COURRIER

→ *Délibération adoptée la majorité*

Délibération n° 36/2013

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU G.S.N.M. – ORGANISATION DE QUATRE TOURNOIS DE FOOTBALL

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que 600 enfants ont, récemment, été privés d'un tournoi suite aux actes intolérables de vandalisme qui ont touché le stade. La manifestation a très fortement mobilisé dans l'indignation et la résistance contre ces actes.

Philippe MAUJEAN indique qu'il s'associe à la déclaration de M. le Maire.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 37/2013

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CEKELTRI – EXERCICE 2013

Rapporteur : ML KADOK et S. LAMBERT

Marie-Lou KADOK et Sandrine LAMBERT présentent cette délibération.

Henriette FOOS pose la question du montant de la subvention.

Jean-Paul LOUIS répond qu'il s'agit du montant versé à l'occasion de la création de toute association.

→ Délibération adoptée L'unanimité

Délibération n° 38/2013

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE-ET-MADON – TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN indique que l'objectif de la commune dans le cadre de ces travaux a été d'aboutir à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes.

Le Bureau exécutif municipal a opté pour le devis quantitatif à hauteur de 541.273,72 € avec intégration d'une tranche conditionnelle.

Guy BERNARD pose la question du montant des devis (raccordements privatifs) établis par l'entreprise vers les particuliers de la rue de Chatillon.

Henri GAUL précise que l'entreprise pratique les prix du marché pour ces devis concernant les particuliers.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est, ensuite, procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commandes pour ce marché de voirie.

Sont désignés :

Titulaires :

Monsieur SCHNEIDER Pascal

Monsieur GAUL Henri

Monsieur MAUJEAN Philippe

Suppléants :

Madame LAMBERT Sandrine

Monsieur LOUIS Jean-Paul

Madame FRECHIN Anne

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 39/2013

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN informe que le nombre de délégués de Neuves-Maisons est de 11.

Il salue l'action menée par les 2 Vice-Présidents Néodomiens : Pascal SCHNEIDER et Etienne THIL.

Il ajoute, qu'en tant que Maire, il est présent à la conférence des Maires qui se tient, en moyenne, huit fois par an.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 40/2013

REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON – PRISE EN COMTPE DE L'ELARGISSEMENT EVENTUEL A LA COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 41/2013

P.L.U. : ARRET DU PROJET DE P.L.U. ET OUVERTURE DE LA PHASE D'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

M. le Maire souligne l'important travail réalisé concernant ce P.L.U., dessinant le développement futur de Neuves-Maisons.

Il informe que l'Atlas ne sera pas intégré au P.L.U.

Guy BERNARD déplore le classement en zone 2aU du jardin Lardenois.

Jean-Paul VINCHELIN répond que cette acquisition figurait dans le plan de requalification urbaine. Cet espace peut s'apparenter à un « jardin de curé ». Il précise que ce jardin sera conservé.

Philippe MAUJEAN déclare que son groupe votera contre cette délibération dans la mesure où il « n'a jamais été d'accord avec la politique d'urbanisme, tant en ce qui concerne la question des déplacements de population que le fait que la commune dispose de moins en moins de verdure et d'espaces à urbaniser ».

Jean-Paul VINCHELIN intervient en soulignant que notre commune compte 440 ha dont 180 occupés par l'économie, avec une densité de 1 667 habitants / km².

Il ajoute, en précisant, que l'urbanisation se joue, principalement, dans le centre-ville ; avec 350 logements créés ou réhabilités en centre-ville durant les 7 à 8 dernières années, soit un apport d'environ 600 habitants.

Vote :

Pour : M. VINCHELIN (2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK (2) – M. LOUIS (2) – M. RAOULT (2) – M. WILLER – M. THIL - M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme GILAIN - Mme NICOLAU (2) – M. BRAND (2)

Contre : M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES - M. MAUJEAN – Mme FRECHIN - M. COURRIER

→ *Délibération adoptée la majorité*

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

MOTION : ACTES DE VANDALISME AU STADE

M. le Maire propose une motion au Conseil Municipal en réaction aux récents actes ayant touchés le stade, les dirigeants du G.S.N.M. et les clubs utilisateurs du stade.

→ *Motion adoptée à l'unanimité.*

INFORMATIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Jean-Paul VINCHELIN souligne qu'avec le soutien de l'Education Nationale, des parents d'élèves et du travail des techniciens de la commune sur ce projet ; l'aménagement des rythmes scolaires sera opérationnel à la rentrée prochaine.

Anne FRECHIN considère qu'il ne faut pas faire l'économie du nombre d'élèves par rapport au nombre d'animateurs.

TARIFS CENTRE CULTUREL JEAN L'HOTE

La grille tarifaire de la saison 2013-2014 est communiquée aux élus.

RUE DES VALLIEUX

M. le Maire informe que le problème d'assainissement est, désormais, solutionné.

C'est la pose par E.D.F. d'un poteau en plein milieu d'un regard qui occasionnait cette situation ; comme en témoignent les clichés qu'il tient à disposition des élus.

Il déplore que certains membres du Conseil Municipal se soient hâtivement saisis de cette situation pour dénigrer l'action de la commune alors que la responsabilité était entièrement imputable à E.D.F.

Séance levée à 19 h 40

*Le secrétaire de séance,
Gérard MUCKENSTURM*

*Le Maire
Jean-Paul VINCHELIN*